

DELIBERATION N° 81/75 : RENOVATION DE L'EGLISE 2e TRANCHE - SIGNATURE DES MARCHES/HONORAIRES ARCHITECTE

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 11 Juin 1979, Monsieur ROUSSEL, architecte, a été désigné pour mener à bien les travaux de rénovation de l'église communale. Il rappelle par ailleurs, que le Conseil Municipal, dans sa séance du 26 Février 1981, avait adopté l'avant-projet de réalisation de la 2ème tranche de ces travaux. A cette même date, l'Assemblée avait autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres restreint.

Monsieur RAVERDEL donne lecture des résultats de l'ouverture des plis de l'appel d'offres en date du 22 Mai 1981. Les entreprises suivantes sont retenues :

Lot N° 1 : Gros Oeuvre - menuiserie - Entreprise RIBONI à PONT-à-MOUSSON	292 003 F 15 TTC
Lot N° 2 : Plâtrerie - Entreprise VALSECCHI à NANCY	26 601 F 12 TTC

Le montant total du marché, y compris les honoraires d'architecte s'élève à 346 604 F 12 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer avec l'Architecte Raoul ROUSSEL, 10, rue des Tiercelins à NANCY, une convention d'architecture et d'ingénierie type M2 d'un montant estimatif de 28 000 F T.T.C.
- autorise le Maire à signer les marchés de gré à gré à venir avec les entreprises adjudicataires des deux lots, à savoir :
 - . Entreprise RIBONI pour le lot N° 1
 - . Entreprise VALSECCHI pour le lot N° 2
- précise qu'un complément de crédit de 24 000 F sera inscrit au budget supplémentaire 1981 - programme 11/78.